



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 120899

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la mise en place du « socle commun de connaissances et de compétences » tel que présenté dans la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Plus particulièrement, il attire l'attention du ministre sur l'une des compétences inscrite dans l'un des 7 piliers de ce socle commun, au chapitre autonomie et initiative : la natation. À la fin de la 3e, les élèves, en fin de cycle d'adaptation, doivent en effet savoir nager 50 m. Or on assiste à un décalage entre les niveaux réels des élèves et les exigences programmatiques. Depuis 2008, l'acquisition de cette compétence est pourtant inscrite comme priorité nationale. En 2011, la réalité est bien différente et aucune étude n'a été faite au niveau national pour établir un constat fiable. Nombreux sont les élèves qui se voient valider cette compétence, par défaut, sans que le professeur d'EPS n'ait pu intégrer de cycle de natation dans son programme annuel ! Un comble ! Ceci amène tout naturellement la communauté éducative à dénoncer cet état de fait. Il ne suffit pas de faire entrer par la voie du programme des compétences exigibles et de les énoncer, il faut également donner aux enseignants les moyens de les mettre en place. Aussi, il lui demande de faire le nécessaire pour mettre en cohérence les exigences de l'éducation nationale et de l'État avec la réalité de terrain. Sans quoi, il est à craindre que le diplôme national du brevet ne se retrouve vidé de tout sens et ne perde définitivement toute crédibilité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120899

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11473

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)